

## Chapitre 2 : Compilation

### 2.1 Définition d'un compilateur

Un compilateur est un programme qui lit un programme écrit dans un premier langage -le langage source- et le traduit en un programme équivalent écrit dans un autre langage, le langage cible (voir figure 2.1). Au cours du processus de traduction, l'un des rôles importants des compilateurs est de signaler à l'utilisateur la présence d'erreurs dans le programme source.

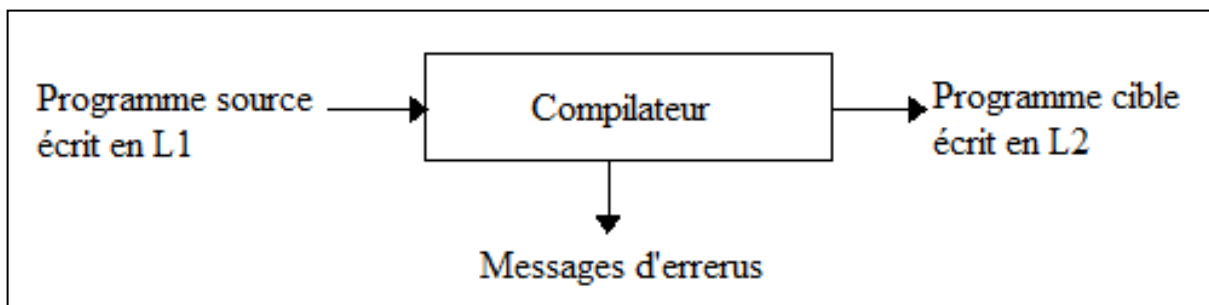


Figure 2.1 : Un compilateur

Il existe des milliers de langages source, allant des langages de programmation traditionnels comme Fortran, Pascal, C, etc. aux langages spécialisés, qui sont apparus dans quasiment tous les domaines d'applications de l'informatique. Les langages cibles sont au moins aussi variés ; un langage cible peut être un langage de programmation ou bien le langage machine de n'importe quel ordinateur.